

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE AUDET**

À LA SÉANCE **ORDINAIRE ET RÉGULIÈRE** DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DE CONSEIL, LUNDI LE **4 JUILLET 2022** À 20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Mme Marthe Bélanger
M. Germain Fortin
Mme Stéphanie Leblanc

M. Benoit Quirion
M. André Béliveau

ET/SONT ABSENTS:
Siège #6 - Poste vacant

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE **MME DANIÈLE PROVENCHER**, MAIRESSE.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE **MME FRANCE LAROCHELLE** EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

Règlement no 369

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344 AFIN D'Y MODIFIER L'ARTICLE 5 RELATIVEMENT À LA QUALIFICATION DES MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2022-07-243

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement établissant un service de sécurité incendie numéro 344 afin d'y modifier l'article 5 relativement à la qualification des membres du service incendie;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juin 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: le conseiller Germain Fortin
APPUYÉ PAR: le conseiller Benoit Quirion
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet statue et ordonne, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le règlement numéro 344 établissant un service de sécurité incendie est modifié en remplaçant le paragraphe a) de l'article 5 par le paragraphe suivant :

« a) *Être âgé de 17 ans* ». »

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DANIÈLE PROVENCHER
MAIRESSE

FRANCE LAROCHELLE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

AVIS DE MOTION :	6 juin 2022
DÉPÔT DU PROJET ET PRÉSENTATION	6 juin 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	4 juillet 2022
AVIS PUBLIC :	5 juillet 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT :	5 juillet 2022